

Agricultrice : un métier qui s'impose à tout petits pas

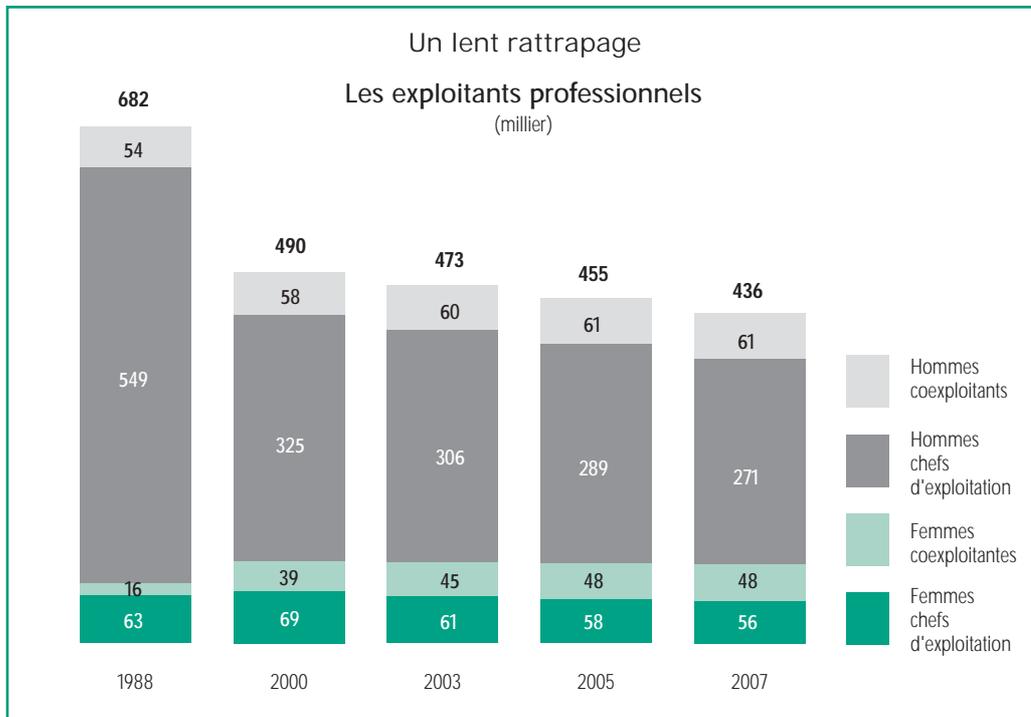
Les femmes accèdent peu à peu à des emplois agricoles reconnus. Un mouvement qui va de pair avec le choix des conjointes de travailler en dehors de la ferme.

La femme est-elle l'avenir de l'homme en agriculture ? Peut-être, mais alors à long terme. Certes l'emploi agricole féminin se transforme. Au point que l'on compte en 2007 plus de femmes exploitantes¹ que de conjointes travaillant avec ou sans statut à la ferme. Une professionnalisation qui traduit surtout le choix des femmes d'agriculteurs de gagner leur vie en dehors de l'exploitation. Car les femmes n'occupent qu'un tiers

des emplois dans les fermes, avec des responsabilités plus faibles que les hommes. Les exploitantes sont cependant présentes dans toutes les orientations agricoles.

Une lente progression

Les femmes occupent 24 % des postes d'exploitantes professionnelles en 2007. Une proportion qui progresse doucement, puisqu'elles ne contribuaient que pour 22 % à ces emplois en 2000. Il faut remonter aux décennies précédentes pour trouver trace d'une rupture plus importante avec 12 % d'exploitantes professionnelles en 1988. Le développement des formes sociétaires, et son corollaire les postes de coexploitants, facilitent l'accès aux responsabilités des agricultrices. Des mères s'associent avec leur fils dans les groupements agricoles d'exploitation en commun (Gaec). Des épouses avec leur mari dans les exploitations agricoles à responsabilité limitée. Dans ces formes sociétaires comme dans les exploitations individuelles, les femmes se déclarent rarement chef d'exploitation. Une différence qui n'a aucune conséquence pour leur >



Sources : Agreste - Enquête sur la structure des exploitations 2003, 2005 et 2007, recensements agricoles 1988 et 2000

1. Chef d'exploitation ou coexploitant.

> protection sociale. Mais qui traduit un temps de travail un peu plus faible. Autre distinction de taille entre hommes et femmes : l'origine des chefs d'exploitation. Les agriculteurs succèdent à leur père, alors que les femmes accèdent à ces emplois en remplaçant leur conjoint parti à la retraite. Sur 100 prises de direction par des hommes en 2006 et 2007, 70 sont effectuées par un jeune parent de l'ancien chef d'exploitation. La succession se fait huit fois sur dix par la conjointe pour les agricultrices. Ce qui explique l'âge plus avancé des femmes dans ces postes : 46 ans pour les hommes et 51 pour les femmes.

Pour en savoir plus...

■ « En agriculture, la parité n'est pas de mise », *Agreste Primeur*, n° 175, mars 2006

■ « 78 000 éleveurs spécialisés dans la viande bovine », *Agreste Primeur*, n° 110, mai 2002

■ « Homogamie socioprofessionnelle et ressemblance en termes de niveaux d'études : constat et évolution au fil des cohortes d'union », *Économie et Statistique*, n° 398-399, mars 2007

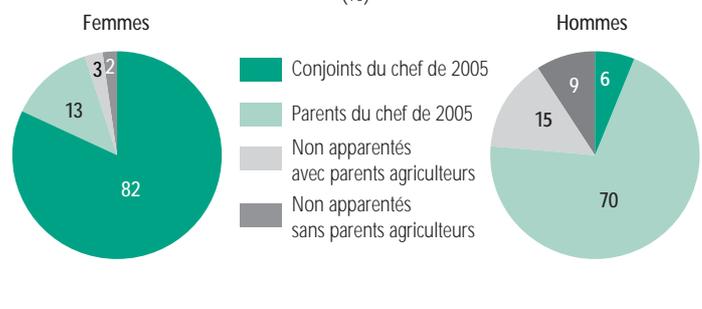
et les sites Internet
du SSP :
www.agreste.agriculture.gouv.fr
et de l'Insee :
www.insee.fr

Nouveau statut

La reconnaissance du travail féminin à la ferme passe aussi par le statut de conjointe collaboratrice, plus protecteur que celui de simple conjointe. Elles sont un peu plus de 30 000 à bénéficier par ce biais en 2007 de droits sociaux supplémentaires. Créé en 2000, ce statut est accessible depuis la loi d'orientation agricole de 2005 sans l'autorisation préalable du chef d'exploitation. Il a aussi été étendu aux agricultrices pacées. Son importance n'est cependant

Des installations pour succéder au conjoint parti à la retraite

Origine des chefs d'exploitation professionnelle installés en 2006 ou 2007 (%)



Source : Agreste - Enquête sur la structure des exploitations 2007

que relative, car le nombre de femmes concernées diminue depuis 2003. Certes, les conjointes collaboratrices se substituent peu à peu aux conjointes sans statut. Mais l'ha-

100 000 conjointes d'exploitant ne travaillent jamais à la ferme en 2007

bitude est aujourd'hui acquise pour les épouses de ne plus intervenir sur l'exploitation. Elles sont 100 000, soit plus d'une sur deux, à ne jamais travailler à la ferme en 2007. Pour acquérir une autonomie, à l'image du reste de la société. Et pour augmenter le revenu du ménage. Une pratique qui a pris de l'ampleur ces dernières années. Si 65 % des conjointes de plus de 50 ans ne travaillent jamais sur l'exploitation, ce taux passe à 75 % pour les femmes de moins de 30 ans. L'adoption du statut de conjointe collaboratrice signifie toutefois un engagement plus important. Avec un temps de travail significativement plus élevé que pour les conjointes sans statut. La moitié des conjointes collaboratrices sont à plein temps. Les autres conjointes interviennent le plus souvent sur moins d'un quart de temps.

Appoint familial

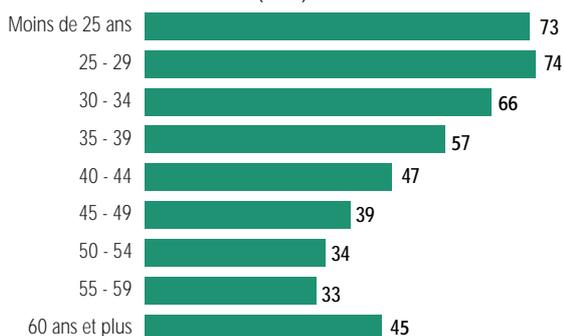
L'activité à la ferme des mères, sœurs ou filles d'exploitants est de plus en plus limitée. Elles sont encore 22 000 en 2007 à intervenir sur l'exploitation. Un chiffre divisé par trois depuis 1988. Et presque par deux depuis 2000. Leur apport à la vie de la ferme ne constitue plus qu'un appoint, avec des temps de travail le plus souvent de l'ordre d'un quart de temps. Un constat que l'on pourrait faire presque à l'identique pour les pères, frères et fils travaillant sans statut à la ferme. Les mères sont aujourd'hui plus actives à la ferme que les filles, qui prendront rarement la succession de leur père. Ce qui les distingue de leurs frères, qui interviennent davantage.

Une implantation bien répartie

La contribution des agricultrices se répartit équitablement entre toutes les orientations agricoles. Elles occupent presque partout le quart des postes d'exploitants. Un peu plus dans des orientations traditionnellement plus féminisées comme l'horticulture et l'élevage ovin ou caprin. Et guère moins en élevage bovin à viande et en grandes cultures. Ces données sont indépendantes de l'âge des exploitantes. Du moins tant qu'elles n'ont pas

La ferme ne séduit plus les jeunes épouses

Proportion de femmes qui ne travaillent jamais dans l'exploitation professionnelle de leur conjoint en 2007 (en %)



Source : Agreste - Enquête sur la structure des exploitations 2007

> atteint la cinquantaine. Elles occupent après une place plus importante dans la population agricole. Surtout parce qu'elles reprennent officiellement la direction des exploitations.

Le salariat dans des orientations traditionnelles

Les femmes occupent un quart des emplois salariés hors cadre familial et travail saisonnier. Soit autant que de postes d'exploitantes. Une proportion qui s'accroît doucement, car elle était de 16 % en 1988 et de 21 % en 2000. Peu qualifiées, les salariées agricoles sont plus souvent ouvrières que techniciennes, et davantage techniciennes que cadres. Les hommes salariés sont eux aussi principalement ouvriers. Mais

L'emploi salarié féminin reproduit la spécialisation traditionnelle du travail à la ferme

plus souvent cadres que techniciens. L'emploi salarié féminin reproduit la spécialisation traditionnelle du travail à la ferme. Elles occupent 42 % des postes dans l'horticulture et le maraîchage. Elles sont bien présentes dans les élevages ovins-caprins, de granivores et en viticulture. Mais elles interviennent peu dans les élevages bovins et en grandes cultures. Le travail salarié féminin est pratiqué six fois sur dix à temps complet. Cette proportion est de 70 % pour les hommes. Facteur de précarité aggravant pour l'emploi salarié féminin à temps partiel : elles ont moins d'employeurs agricoles que les hommes.

Plus diplômées

De meilleures formations générales. Ce qui n'exclut pas des études professionnelles pour se préparer à leur métier. Les jeunes exploitantes agricoles

La coexploitation ouvre des postes aux agricultrices Actifs réguliers des exploitations professionnelles (millier)										
	Femmes					Hommes				
	1988	2000	2003	2005	2007	1988	2000	2003	2005	2007
Chefs d'exploitation	63	69	61	58	56	549	325	306	289	271
Conjoints coexploitants	4	19	25	27	28	ε	8	8	8	8
Autres coexploitants	11	21	21	21	20	54	50	52	53	53
Ensemble exploitants	79	108	107	106	104	603	382	366	350	332
Conjoints ¹ avec statut	nd	nd	41	36	32	nd	nd	4	4	4
Autres conjoints ¹	nd	nd	79	67	52	nd	nd	38	34	32
Ensemble des conjoints	363	134	119	103	84	39	44	42	38	36
Autres actifs familiaux	65	36	28	25	22	150	80	67	58	51
Ensemble actifs famili.	507	278	254	234	211	792	507	475	446	419
Salariés non familiaux hors travail saisonnier	21	33	33	33	33	115	124	113	110	106
Ensemble des actifs	528	311	287	267	244	907	631	588	556	525

1. Actifs sur l'exploitation

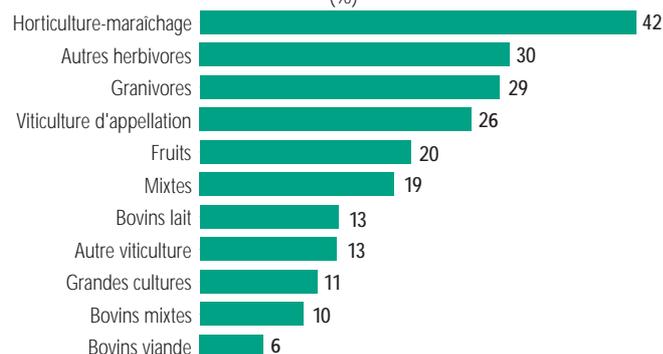
Sources : Agreste - Recensements agricoles 1988 et 2000, enquêtes sur la structure des exploitations 2003, 2005 et 2007

sont plus diplômées que leurs homologues masculins. Un constat qui s'étend à l'ensemble de la société française. Elles sont 20 % à avoir étudié à l'université et dans les instituts de technologie. La moitié affichent une scolarité secondaire longue. Des formations plus poussées que celles des exploitants, qui s'aventurent peu dans les études supérieures générales. Moins de 10 % des jeunes exploitants ont fait des études supérieures. Et un tiers seulement revendiquent une scolarité

secondaire longue. Les jeunes agricultrices sont aussi de 20 à 30 % à avoir suivi un cursus agricole supérieur court. Soit autant que les jeunes exploitants, qui dès le secondaire ont privilégié une formation professionnelle. Les disparités hommes-femmes sont faibles pour la formation permanente. Elle concerne pour l'essentiel les très jeunes exploitants.

Laurent Bisault
SSP

Des salariées dans l'horticulture et le maraîchage Part des femmes chez les salariés des exploitations professionnelles en 2007 hors cadre familial et travail saisonnier (%)



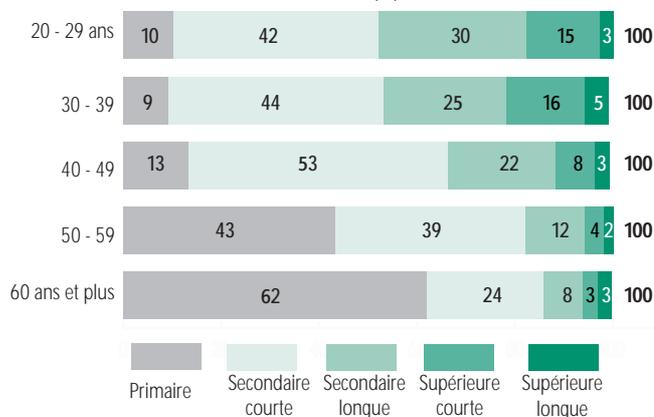
Source : Agreste - Enquête sur la structure des exploitations 2007

La fin de l'homogamie agricole

■ Avec qui vivent les exploitants agricoles? Une question qui a longtemps amené la même réponse : avec une agricultrice pour peu qu'ils aient trouvé une compagne. Ce qui les distinguait des autres catégories socioprofessionnelles, y compris les commerçants et artisans (*voir pour en savoir plus*). Ce modèle est dépassé depuis que les conjointes d'agriculteur ont fait le choix de travailler massivement à l'extérieur de l'exploitation. Elles ne sont plus que 40 % à se déclarer principalement agricultrice : exploitante, aide familiale ou encore salariée dans une autre exploitation. En 2007, les conjointes sont pour 30 % des employées et 10 % exercent une profession intermédiaire. Moins de 5 % sont cadres. Au sein des couples d'agriculteurs, les hommes ont en moyenne deux ans de plus que leur compagne. Ils ont suivi les études générales les plus courtes. Un constat qui se vérifie, que les conjointes travaillent à la ferme ou non. Mais dans ce dernier cas, l'écart de qualification est encore plus important. Car une bonne formation générale est un atout pour s'insérer sur le marché du travail.

■ Un petit tiers des exploitants agricoles n'ont pas de conjointes. Une proportion qui monte à 36 % pour les éleveurs de bovins pour la viande, souvent installés dans des régions difficiles. Le « célibat » est moins fréquent chez les exploitantes agricoles. Elles sont 20 % à vivre sans conjoint.

Les jeunes exploitantes allongent leurs études Répartition des exploitantes professionnelles par âge et formation générale en 2007 (%)



Source : Agreste - Enquête sur la structure des exploitations 2007

Méthodologie

■ L'enquête sur la structure des exploitations est l'opération statistique menée entre les recensements agricoles pour dénombrer les exploitations. Elle a ainsi été effectuée en 2003, 2005 et 2007. Et sera suivie par le recensement de 2010. Enquêtes et recensements comportent un vaste volet sur la famille des exploitants, avec notamment pour chaque personne l'âge, le sexe, le temps de travail, le statut et la qualification. L'enquête de 2007 a porté sur 74 000 exploitations de France métropolitaine.

■ L'exploitation agricole professionnelle satisfait à deux conditions. Sa dimension économique est supérieure à 8 unités de dimension européenne (UDE), soit l'équivalent de 12 hectares de blé. La quantité de

travail qui lui est apportée est au moins égale à 0,75 unité de travail annuel (UTA), soit celle d'une personne travaillant à trois quarts de temps pendant une année. Cette codification était absente du recensement de 1988 et a été réintroduite pour cette étude, en cohérence avec le recensement 2000 et les enquêtes qui l'ont suivi.

■ Le statut de conjointe dans l'enquête sur la Structure des exploitations est déclaratif. Il ne fait pas référence à l'état matrimonial des exploitants.

■ Les niveaux de formation des agriculteurs témoignent du suivi d'un cursus scolaire. Pas de l'obtention d'un diplôme.